



LISTE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 02 septembre 2022
SAINT-JULIEN-D'INTRES

L'an Deux Mille Vingt-Deux, le Deux septembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine FAURE, Maire de la commune

Etaient présents :

Mme BARRIOL Marie-Laure, M. BERRY Frédéric, Mme DESCOURS Monique, M. DESESTRES Raphaël, M. FAURE Patrice, M. FAURE Philippe, Mme FAURE Valérie, Mme FAURE Catherine, M. GASTALLE Nicolas, Mme JALLAT Sonia, M. SALQUE Laurent, M. TALLARON Bernard

Procuration(s) :

Mme MANDON Murielle donne pouvoir à Mme FAURE Valérie, M. GIRARD Didier donne pouvoir à M. DESESTRES Raphaël, M. GENOT Michel donne pouvoir à Mme FAURE Catherine

Etai(ent) excusé(s) :

M. GENOT Michel, M. GIRARD Didier, Mme MANDON Murielle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. FAURE Patrice

- 1- Travaux extension du réseau électrique basse-tension en souterrain au hameau de Rimande – Décision modificative N°1 : à l'unanimité.
- 2- Travaux de la maison garde-barrière, plan de financement : à l'unanimité.
- 3- Régularisation par acte notarié : division parcellaire avec un particulier - à l'unanimité.
- 4- Convention d'installation d'un bac d'équarrissage avec l'AICA de St Julien d'intres : à l'unanimité.
- 5- Signature d'une convention avec CC Val'Eyrieux – Attribution de Fonds de concours de 10 000 € - City-Stage
- 6- Modification des tarifs des locations de salles communales à compter du 1^{er} janvier 2023 : à l'unanimité.
- 7- Subventions exceptionnelles de déneigement : 10 POUR/ 5 ABSTENTIONS
- 8- Utilisation des salles communales pour les activités culturelles et sportives : 13 POUR/ 2 ABSTENTIONS
- 9- Délégation au maire pour accepter les libéralités et dons à la commune : à l'unanimité.

NB : Après approbation lors de la réunion du Conseil Municipal du prochain CM, le procès-verbal de cette séance sera publié sur le site internet, un exemplaire sera également mis à disposition du public en Mairie.